

Formulaire d'inscription à l'annuaire opérationnel dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS)

Dispositif permanent et général d'alerte à la population

Prévu par décret n°2005-1156 pour appliquer la loi n°2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile.

***S'inscrire à l'annuaire opérationnel et renseigner tous les champs du formulaire sont facultatifs. Le refus d'inscription ne prive pas la personne du bénéfice des secours.**

Je soussigné(e) :

NOM : Prénoms :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone :

Personne(s) de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM : Prénom:

Adresse :

Téléphone :

Lien avec vous :

Sollicite l'inscription à « l'annuaire opérationnel » des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan communal de sauvegarde.

Atteste avoir été informé(e) que :

- l'inscription à l'annuaire opérationnel n'est soumise à **aucune obligation** et **chaque renseignement** de ce questionnaire est **facultatif** ;
- les informations recueillies seront transmises à la commune de [Précisez] dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dispositif permanent et général d'alerte à la population ;
- cette fiche de renseignements a vocation à aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.

Autorise la mairie à communiquer les informations renseignées à la gendarmerie dans le cadre de leur Opération Tranquillité Senior.

Fait à, le

Signature

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général (UE) 2016/679 pour la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que : La COLLECTIVITE dont le siège est situé ADRESSE, représentée par son MAIRE, NOM, est le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année. Ces données collectées font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif permanent et général d'alerte à la population dit « Plan Communal de sauvegarde » (PCS) et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité.

La finalité de ce(s) traitement(s) repose sur le consentement de la personne concernée. Les données collectées seront conservées 2 ans à compter de l'inscription ou de la réinscription. Les destinataires des données recueillies sont exclusivement les personnes en charge de la gestion du plan communal de sauvegarde, la gendarmerie avec votre consentement et, sur sa demande, le Préfet.

Vous avez la possibilité à tout moment de retirer votre consentement sur l'utilisation de vos données et vous pouvez également exercer votre droit d'accès, de rectification, de limitation et de portabilité auprès de la collectivité en nous transmettant votre demande directement, par voie postale ou par courriel à : adresse@.

Notre Délégué à la Protection des Données personnelles est NOM DPD que vous pouvez contacter par voie postale pour une demande relative à vos droits Informatiques et Libertés, en envoyant un courrier au : ADRESSE ou par courriel @ Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.